Inscriptions scolaires 2024/2025

Les inscriptions scolaires des enfants nés en 2021, qui feront leur entrée à l'école en septembre 2024, se dérouleront à partir du 1er février et jusqu'au 5 avril 2024, auprès du service éducation.

La préinscription scolaire s'effectue du 1er février au 5 avril 2024 et est obligatoire pour toute admission dans une école publique de Courdimanche.

Démarche

1. Prendre rendez-vous auprès du service éducation au 01.30.27.30.93 pour effectuer une préinscription. (Tout dossier incomplet fera l'objet d'un report de rendez-vous).

2. Se présenter à la MELC le jour du rendez-vous avec les documents suivants :

• Livret de famille ou acte de naissance établissant la filiation en français
• Carte d'identité, ou carte de séjour des responsables légaux
• Justificatif de domicile de moins de 3 mois des responsables légaux
• En cas d'hébergement : justificatif de domicile de moins de 3 mois de la personne qui héberge, la photocopie recto verso de sa pièce d'identité ainsi qu'un courrier sur l'honneur attestant l'hébergement
• En cas de divorce ou de séparation : Justificatifs juridiques fixant l'autorité parentale et le foyer de résidence de l'enfant ou un courrier légalisé du conjoint avec une photocopie de sa carte d'identité recto-verso
• Pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant, en français.
• Certificat de radiation si l'enfant est actuellement scolarisé (en cas de changement d'école ou suite à un déménagement)

À joindre systématiquement pour les activités périscolaire ou de restauration, ainsi que pour le calcul du quotient familial (service régie) :
• Fiches famille et enfant dûment remplies et signées par tous les responsables légaux (à récupérer à la MELC ou à télécharger sur le site internet de la ville)
• Attestation d'assurance (responsabilité civile)
• Attestation de paiement CAF (indiquant le montant mensuel perçu de votre allocation familiale)
• Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 du foyer ou de tous les responsables légaux
• Relevé d'identité bancaire
• Pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant, en français.
Pour toute adaptation à apporter en lien avec l'accueil de votre enfant (asthme, panier repas…), il est impératif de nous fournir un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) signé par le praticien référent de

l’enfant.

3. Une fois la préinscription effectuée, il est nécessaire de contacter l’école afin de finaliser l’inscription auprès du directeur de l’établissement.

Documents
Télécharger le document des inscriptions scolaires 2024
Télécharger la fiche famille à remplir - 2024-2025
Liens utiles
Maison de l'Education des Loisirs et de la Culture (MELC)
Contact

Service scolaire
Prendre rendez-vous auprès du service éducation au 01 30 27 30 93